

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2016-028
Direction de l'urbanisme
Service Permis et inspection
Objet : Résolution habilitant la greffière à attester que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation visée à l'article 32 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (demande du Camping au Sous-Bois du Campeur pour le traitement des eaux usées situé au 1932, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas, Lévis)
Date : 28 janvier 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La requérant « Camping au Sous-Bois du Campeur » s'adresse à la Ville afin d'obtenir un certificat de la greffière attestant que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation qui est requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (ci-après appelé la Loi) pour le traitement des eaux usées du terrain de camping situé au 1932, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas, Lévis (numéro de référence du dossier: DU-02-2016).

Dans le cadre de la demande que doit formuler le requérant, l'article 32.3 de la Loi précise que celui qui sollicite une telle autorisation doit soumettre, à l'appui de sa demande, un certificat de la greffière de la Ville attestant que la Ville ne s'objecte pas à l'autorisation demandée.

Les services de la Ville, concernés par la demande formulée par Camping au Sous-Bois du Campeur, ont mentionné que celle-ci ne contrevient pas à la réglementation municipale. De plus, nous n'avons reçu aucune recommandation à l'effet que le conseil devrait s'objecter à cette demande d'autorisation.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 28 / 01 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Dès que possible; le requérant précise que la date prévue pour les travaux sera dès qu'il aura l'autorisation du MDDELCC. Le délai du MDDELCC pour émettre un CA est de 75 jours, lorsque la demande du requérant est complète. Le certificat de la greffière fait partie des documents que le requérant doit déposer au MDDELCC.


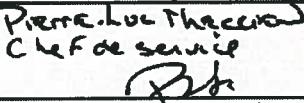

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Martin Morissette, inspecteur réseaux d'aqueduc et d'égouts, Direction des infrastructures	27/01/2016	Validation - volet réglementaire
François Moreau, inspecteur en bâtiment, Direction de l'urbanisme	21/01/2016	Validation - volet réglementaire
Steve Larose, Chef à la prévention, Dir. du service de la sécurité incendie	20/01/2016	Validation - volet réglementaire
Yves Després, directeur de police, Direction de la police	20/01/2016	Validation - volet réglementaire

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de ne pas s'objecter à la demande d'autorisation présentée par le camping Au Sous-Bois du Campeur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les travaux situés au 1932, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas à Lévis, et d'autoriser, en conséquence, la greffière à signer le certificat suivant l'article 32.3 de la loi à l'égard de cette demande.

Liste des pièces jointes : Annexe I : Plan de localisation

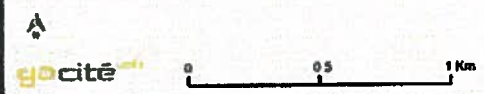
Préparé par : Raymond Robillard		Titre d'emploi : Conseiller en aménagement du territoire Coordonnateur des demandes de certificat de la greffière (LQE)	
			
Recommandé par :			
 Pierre-Luc Thériault Chef de service			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 2016 / 02 / 01	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date** 2016 / 02 / 09



2016/2016 09:47:45



Ville de Lévis. Cette carte n'a aucune valeur légale.

